

THÈME DE LA NUIT DES VEILLEURS 2021

« Va avec cette force que tu as »

JG 6-14

## Ensemble, portons la flamme de l'espérance pour soutenir les victimes de la torture



À l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies  
pour le soutien aux victimes de la torture, l'ACAT invite les chrétiens  
à s'unir dans la prière, lors de

## La Nuit des veilleurs

du vendredi 25 au samedi 26 juin,  
en France et à travers le monde

Allumez une bougie et retrouvez toutes les ressources sur [www.nuitdesveilleurs.com](http://www.nuitdesveilleurs.com)

© Illustration : Juliette Léveillé

la Nuit des  
Veilleurs

ACAT  
france

L'ACAT, ONG chrétienne de  
défense des droits humains, agit  
pour faire reculer la torture et la  
peine de mort.

EN PARTENARIAT AVEC :

LA CROIX

Réforme

## « VA AVEC CETTE FORCE QUE TU AS ! »

(JUGES 6,14-16)

Le Seigneur se tourna vers [Gédéon] et dit : « *Va avec cette force que tu as et sauve Israël de Madiân. Oui, c'est moi qui t'envoie* ». Mais Gédéon lui dit : « *Pardon, mon seigneur, comment sauverai-je Israël ? Mon clan est le plus faible en Manassé, et moi je suis le plus jeune dans la maison de mon père !* ». Le Seigneur lui répondit : « *Je serai avec toi, et ainsi tu battras les Madianites tous ensemble.* » Jg 6,14-16

### LA FORCE QUI EST EN NOUS

*(Extrait de la méditation)*

Cette force est là, en chacun de nous, au moins potentiellement. Elle se déploie dans la foi en la Parole de Dieu (« *Oui, c'est moi qui t'envoie. Je serai avec toi* ») et dans l'espérance (pour Gédéon, pour Moïse, c'est le salut d'Israël ; pour les chrétiens, le second avènement du Christ). Elle s'entretient dans la prière. Regardons Jésus ! Il n'entreprend jamais rien sans prier son Père, parfois des nuits entières (Lc 6,12 ; Mc 6,47 ; Mt 26,36-44 ; Jn 17,1-26). Il est à l'écoute du Père dans l'unité de l'Esprit saint. En Jean 5,19, il dit ne rien faire de lui-même mais agir en parfaite unité avec le Père. Et plus loin : « *Je ne peux, moi, rien faire de moi-même. D'après ce que j'entends, je juge, et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas ma volonté à moi, mais la volonté de celui qui m'a donné mission.* » (Jean 5,30) Et ce qu'il fait le conduit non pas à la gloire terrestre, au pouvoir, à la richesse, mais au don de sa vie dans un procès inique, la torture et la mise à mort, un enchaînement qui a les apparences d'un échec lamentable. Un échec que, aux yeux de beaucoup, l'annonce de la Résurrection n'efface pas.

Et voilà qu'avant de rejoindre son Père, il nous demande de prendre sa suite et d'agir en unité avec lui dans l'Esprit saint : « *Paix à vous ! Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous donne mission. Et, cela dit, il souffle et leur dit : « Recevez l'Esprit-Saint. »* (Jn 20,21-22)



## la Nuit des Veilleurs

### CONGO – BRAZZA

#### André Okombi Salissa\*

La Cour criminelle de Brazzaville a condamné, le 6 mars 2019, l'opposant congolais André Okombi Salissa, candidat à l'élection présidentielle de mars 2016, à vingt ans de travaux forcés pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, détention illégale d'armes et munitions de guerre ». Ses six avocats avaient quitté la salle d'audience juste avant les plaidoiries, un acte symbolique pour protester contre un procès inique où les droits de la défense n'ont pas été respectés.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies a adopté un avis indiquant que « la privation de liberté d'André Okombi Salissa est arbitraire » et appelé à « libérer immédiatement M. Salissa »<sup>1</sup>.

André Okombi Salissa, né en 1961, est un ancien proche du président Denis Sassou Nguesso. Influent membre du Parti congolais du travail (PCT, au pouvoir), ministre dans tous les gouvernements de 1997 à 2012, André Okombi Salissa a basculé dans l'opposition lorsque Denis Sassou Nguesso a décidé de faire changer la Constitution du Congo afin de pouvoir se présenter une nouvelle fois à l'élection présidentielle et maintenir son emprise sur le pays après 34 années de pouvoir.

D'octobre 2015 à février 2017, les autorités congolaises ont procédé à une vaste opération d'arrestations et de détentions arbitraires d'opposants qui exerçaient leurs droits à la liberté d'expression et dénonçaient le changement de Constitution et refusaient de reconnaître la victoire de Denis Sassou Nguesso. Après avoir émis

ces critiques concernant le référendum constitutionnel d'octobre 2015 dans les médias, notamment étrangers, André Okombi Salissa est devenu un ennemi du régime et traité comme tel : d'octobre à décembre 2015, il a été assigné à résidence à Brazzaville par les autorités congolaises.

En avril 2016, André Okombi Salissa a de nouveau été assigné à résidence, après avoir publiquement affirmé qu'il ne reconnaissait pas les résultats du scrutin présidentiel de mars 2016 remporté par Denis Sassou Nguesso. Pour se protéger d'une arrestation arbitraire, l'opposant a décidé de rentrer en clandestinité.

Le 23 septembre 2016, plusieurs armes ont été découvertes dans un hangar situé sur une parcelle inutilisée appartenant à son épouse. Une enquête en flagrance a été immédiatement ouverte pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et détention illégale d'armes et de munitions de guerre ». En décembre 2016, un membre de la famille de M. Salissa est mort, sous la torture, à la suite d'un interrogatoire. Le 10 janvier 2017, André Okombi Salissa a été arrêté dans un quartier au nord de Brazzaville après six mois de clandestinité.

André Okombi Salissa est un prisonnier politique.

*\*Situation d'André Okombi Salissa à la publication de ce texte*

**Pour lui écrire**

ACAT-Fance  
7, rue Georges Lardennois  
7519 Paris

L'ACAT transmettra



## CHINE

### Zhang Zhan\*

**Avocate et «journaliste citoyenne», Zhang Zhan avait été une des premières à rendre compte de la situation sanitaire à Wuhan en Chine. Son engagement pour la vérité l'a amenée en prison où elle poursuit son combat.**

Ancienne avocate, Zhang Zhan est une journaliste citoyenne qui a l'habitude de s'exprimer activement via les réseaux sociaux, sur la politique et les questions liées aux droits humains en Chine. En février 2020, elle s'est rendue à Wuhan, quelques jours après la mise sous cloche de la ville, après avoir pris connaissance du commentaire d'un internaute qui écrivait qu'on l'avait laissé seul face à la mort. Avec quelques autres, dont Fan Bing et Chen Qiushi, également soutenus par l'ACAT-France, elle filme des malades alités dans un couloir d'hôpital à Wuhan. Ses images donnent un rare aperçu des conditions sanitaires dans la première ville du monde touchée par le coronavirus, loin de l'image que les médias officiels ont tenté d'imposer. On la voit également tenir tête à un policier lui ordonnant de cesser de filmer. «J'ai le droit de surveiller ce que fait l'Etat», répondait-elle calmement à l'homme qui tentait de lui arracher son téléphone portable.

En mai 2020, Zhang Zhan, est arrêtée, puis condamnée fin décembre à quatre ans de prison pour «provocation aux troubles à l'ordre public». En détention provisoire, dès juin 2020, elle entame une grève de la faim pour protester contre sa détention et clamer son innocence.

Ses geôliers répondent par une sonde gastrique nasale. On lui lie les mains pour l'empêcher de

l'arracher, sa santé se dégrade selon son avocat qui a pu lui rendre visite.

Le 18 décembre 2020, le tribunal populaire du nouveau district de Pudong informe l'avocat de la défense de Zhang Zhan que la date de son procès est fixée au 28 décembre. Ce jour-là, Zhang Zhan est conduite dans la salle d'audience en fauteuil roulant. Selon son avocat, Zhang Zhan est très faible physiquement. En outre, elle a été forcée de porter des entraves aux pieds et a eu les mains attachées 24 heures sur 24 pendant plus de trois mois, pour la punir d'être en grève de la faim.

Lors de son procès, Zhang Zhan a été accusée d'avoir utilisé des plateformes de réseaux sociaux pour diffuser de fausses informations. Zhang Zhan rendait surtout compte de l'arrestation d'autres journalistes indépendants et du harcèlement subi par des familles de victimes.

Elle reste malgré tout combative et refuse de répondre au juge qui lui demande de décliner son identité. Après le verdict, elle a refusé de faire appel. «Elle pense que le système dans son ensemble est absurde», explique son avocat qui a pu lui rendre visite mi-janvier. «Elle ne veut pas de compromis», témoigne-t-il. Elle assure «qu'elle n'a jamais été aussi déterminée».

#### **Pour lui écrire**

ACAT – France

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

L'ACAT France remettra les courriers à  
L'ambassade de Chine en France

*\*Situation de Zhang Zhan à la publication de ce texte*



## EGYPTE

### Ramy Kamel\*

**Depuis la révolution de 2011, Ramy Kamel défend le droit à la liberté de religion et documente les violations des droits humains perpétrées contre la communauté copte à laquelle il appartient. Arrêté en automne 2019, il est toujours en détention.**

Le 23 novembre 2019, Ramy Kamel est arrêté à son domicile sans mandat par 7 policiers en civil. Son appareil photo, son ordinateur et son téléphone sont saisis. Connu pour dénoncer les discriminations et les violences subies par la communauté copte, Ramy est interrogé sans la présence de son avocat et a été torturé. Transféré à la prison de Tora, sa détention provisoire est régulièrement reconduite. Le procureur de la sûreté de l'Etat l'accuse de « *participer à un groupe terroriste et à son financement, de diffuser de fausses informations et de troubler l'ordre public à travers les réseaux sociaux* ».

Son arrestation intervient en représailles à son travail en faveur des droits humains et à son engagement auprès des Nations unies. En avril 2019, soit 7 mois avant son arrestation, Ramy Kamel avait en effet rédigé un rapport sur les discriminations subies par les coptes depuis l'arrivée du président Al-Sissi au pouvoir. A la fin du mois de novembre 2020, il devait participer au Forum sur les questions relatives aux minorités organisé à Genève par les Nations unies. Son arrestation est intervenue quelques jours avant son



départ pour Genève. Ramy Kamel a été torturé à deux reprises par des agents de la sécurité nationale. Depuis son arrestation il est placé en isolement.

Pour les experts de l'ONU, cela équivaut à de la torture et démontre la nature arbitraire de sa détention. Celle-ci est reconduite tous les 45 jours, alors que sa dernière audience en présentiel a eu lieu le 2 décembre 2019.

Le 23 août dernier, la sœur de Ramy Kamel a pu lui rendre visite pendant 20 minutes, durant lesquelles elle a pu constater que son frère avait perdu environ un tiers de son poids. Il lui a indiqué être dans un très mauvais état de santé mentale, en raison de son isolement prolongé. Il lui a aussi fait savoir qu'il souffrait de crises d'asthme répétées et qu'il n'avait pas reçu de soins médicaux appropriés et ce, pendant 3 mois.

Le 23 novembre 2020 a marqué le 1<sup>er</sup> anniversaire de la détention de Ramy Kamel. Le 17 janvier 2021, le tribunal pénal du Caire a renouvelé sa détention pour 45 jours. Compte tenu de son état de santé, Ramy Kamel est particulièrement à risque avec la propagation du COVID-19.

Le 15 avril 2021, 43 organisations et personnalités ont écrit un courrier au Président des Etats-Unis Joseph Biden pour attirer son attention sur le cas très préoccupant de Ramy Kamel.

**Pour lui écrire**  
ACAT – France  
7, rue Georges Lardennois  
75019 Paris  
L'ACAT transmettra

*\*Situation de Ramy Kamel à la publication de ce texte*



## MAROC- Sahara occidental

### Mohamed Lamine Haddi\*

**Mohamed Lamine Haddi est un militant sahraoui ayant participé aux actions de protestation du camp de Gdeim Izik en 2010, en lien avec la situation sociale et économique des Sahraouis. Arrêté avec d'autres, suite au démantèlement du camp, il a été condamné en 2013 à 25 ans de réclusion. Ses aveux lui ont été arrachés sous la torture.**

Il est incarcéré loin de ses proches, rendant très difficiles les contacts, alors que c'est un droit reconnu internationalement. Les conditions de détention des prisonniers sahraouis sont notoirement mauvaises.

Mohamed Lamine Haddi est à l'isolement et n'est autorisé à sortir de sa cellule qu'une heure. En décembre 2020, le directeur de la prison a ordonné que tous ses effets personnels lui soient confisqués. Il ne peut pas recevoir la visite de son avocat et depuis mars 2020 les visites de sa famille lui sont interdites.

Mohamed Lamine Haddi a commencé une grève de la faim le 17 janvier 2021 pour attirer l'attention sur ses conditions de détention à la prison de Tiflet II. Il a en effet déclaré à son avocat qu'il préférerait mourir que de continuer ainsi. Depuis le 22 février

les appels téléphoniques avec sa famille lui sont interdits.

En raison de ses conditions de détention, Mohamed Lamine souffre désormais d'une paralysie partielle du côté droit, de pertes de mémoire et de douleurs à la main gauche.

Malgré cela, on lui interdit l'accès à un médecin.

Depuis le 25 février 2021, sa famille n'a plus aucune nouvelle de lui.

Les visites étant de nouveau autorisées depuis le 1<sup>er</sup> mars, sa mère s'est rendue à la prison où il est détenu, à 1200 km de chez elle, mais elle n'a pas été autorisée à le voir. Depuis, elle attend sur place et a même été détenue par la police quelques heures le 3 mars.

**Pour lui écrire**  
ACAT – France  
7, rue Georges Lardennois  
75019 Paris  
L'ACAT transmettra

*\* Situation de Mohamed Lamine Haddi à la publication de ce texte.*



www.nuitdesveilleurs.com

## MEXIQUE

### Kenia Ines Fernandez

#### Montalvan\*

**Kenia Ines Fernandez Montalvan est défenseure des droits humains depuis longtemps. Elle est coordinatrice du Colectivo Libertario Zapata Vive, un mouvement d'agriculteurs qui défend le droit à la terre et qui promeut différentes formes de résistance pacifique contre les modèles économiques ayant une approche néolibérale imposée par l'Etat mexicain.**

**Entre juin et octobre 2020, elle a été arrêtée 3 fois sur de fausses accusations pour transformer en infractions pénales ses revendications et activités pacifiques et légitimes en faveur des communautés paysannes. Depuis octobre 2020, elle est détenue dans des conditions indignes qui menacent sa santé et le parquet multiplie les affaires à son encontre.**

Le 6 juin Kenia Ines Fernandez Montalvan a été arrêtée alors qu'elle manifestait pacifiquement pour exiger la libération de prisonniers politiques de l'Etat de Guerrero. Placée en détention préventive jusqu'au 11 juin, elle a comparu devant un juge du tribunal de contrôle de la juridiction d'Ecatepec et a été placée en liberté conditionnelle. Le 18 octobre 2020, elle est de nouveau arrêtée par des policiers non identifiés. La défenseure a été incarcérée sur l'accusation de vol avec violence. Le 25 octobre 2020, un nouveau mandat d'arrêt contre Kenia Inés Hernández, cette fois de nature fédérale, a été demandé et accepté pour le crime présumé d'«attaques sur la voie publique». La défenseure devait être placée en liberté conditionnelle le 25 octobre, mais

# la Nuit des Veilleurs

elle a été de nouveau arrêtée au Centre de réadaptation sociale de Santiaguito, à Almoloya de Juarez, quelques heures avant sa libération.

Plusieurs affaires ont été ouvertes contre elle depuis son incarcération. Le 25 mars 2021, Kenia et ses avocats ont été informés par le parquet qu'une nouvelle enquête a été ouverte.

Depuis octobre 2020, elle était en détention préventive dans une prison de sécurité maximale, le Centro Federal de Readaptacion Social Femenil. Le 16 janvier 2021, la procureure a réclamé une peine de 5 ans d'emprisonnement contre elle. Cela fait donc 6 affaires ouvertes, preuves d'un véritable acharnement contre elle qui apparaît comme femme, indigène et engagée.

Aujourd'hui c'est sa santé qui inquiète considérablement. Le 1er avril 2021, Kenia Inés Hernández Montalván a informé le juge de contrôle d'Acapulco, qu'elle souffrait de fièvre, de maux de tête, de maux d'estomac, de frissons et de douleurs corporelles générales. Le juge aurait demandé des informations au centre de détention au sujet des conditions de détention de la défenseure. Kenia Inés Hernández Montalván pense que les maux dont elle souffre sont causés par les mauvaises conditions sanitaires du centre de détention où elle est incarcérée, où elle doit boire de l'eau non potable et manger des aliments de mauvaise qualité et de faible valeur nutritionnelle et ce, depuis octobre 2020.

Une manifestation s'est tenue à Mexico le 18 mars devant les locaux du Procureur Fédéral, pour réclamer sa libération, cinq mois après son arrestation. La pratique consistant à porter des allégations infondées contre les défenseur-es des droits humains, cherche à intimider ceux et celles qui œuvrent pour la promotion et la protection des droits humains au Mexique.

**Pour lui écrire**  
ACAT – France  
7, rue Georges Lardennois  
75019 Paris  
L'ACAT transmettra

*La situation de Kenia Ines Fernandez Montalvan à la publication de ce texte.*

*Cet évènement est organisé par le groupe ACAT*

.....

Pour nous contacter

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

**La Nuit des veilleurs**

EN PARTENARIAT AVEC

**LACROIX** Réforme

